



Économie Circulaire

1. Synthèse de la démarche



Table des matières

Contexte	3
État des lieux et audit.....	4
Diagnostic territorial.....	5
Analyse des secteurs économiques.....	5
La cartographie de l'ECi en Cœur de Savoie.....	8
Stratégie et Plan d'Action	9

Contexte

Faisant suite à des programmes comme Cit'ergie ou TEPOS, l'ADEME a mis en place en 2021 le programme Territoire Engagé pour la Transition Écologique (TETE). Cette nouvelle programmation a pour objectif d'accompagner les collectivités dans le déploiement de leurs politiques en lien avec la transition écologique. Pour ce faire, elle s'articule autour de deux thématiques :

- La transition énergétique avec le référentiel Climat-Air-Énergie (CAE).
- L'économie circulaire (ECi) avec le référentiel éponyme.

Elle propose donc un suivi des actions avec un outil de pilotage pour chacun des référentiels.

NB : une collectivité n'est pas obligée de s'engager sur les deux référentiels, elle peut choisir d'en investir un ou les deux.

De plus, les collectivités engagées dans le programme peuvent se faire labelliser, après évaluation par un audit externe. Ce label reflète donc la progression l'investissement de la collectivité en fonction du % d'actions mis en place par la collectivité et préconisées par TETE.

NB : tout comme pour les référentiels, il y a deux labels indépendants pour chacune des thématiques.

Afin de poursuivre ses actions dans le domaine de la transition énergétique, la CC Cœur de Savoie s'est engagée en 2021 sur le référentiel Climat-Air-Énergie. Elle a notamment pu y développer son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), son Plan de sobriété, le déploiement des énergies renouvelables, etc.

À la fin de l'année 2024, à la suite de l'évaluation du PCAET, l'ADEME propose un Contrat d'Objectif Territorial (COT) à la CC Cœur de Savoie. Ce contrat est un autre dispositif de la programmation TETE, il est établi sur 4 ans et permet à la collectivité de percevoir une subvention. Pour cela, il faut :

- Investir les 2 référentiels de la programmation : Air-Climat-Énergie ET Économie Circulaire
- Atteindre les objectifs de progression fixés au début des 4 ans. Ces objectifs de progression sont calculés en fonction du score de départ de la collectivité. À noter qu'ils sont indépendants pour chaque référentiel.
- S'engager sur des objectifs régionaux. Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, il s'agit de la résilience des territoires face au changement climatique.

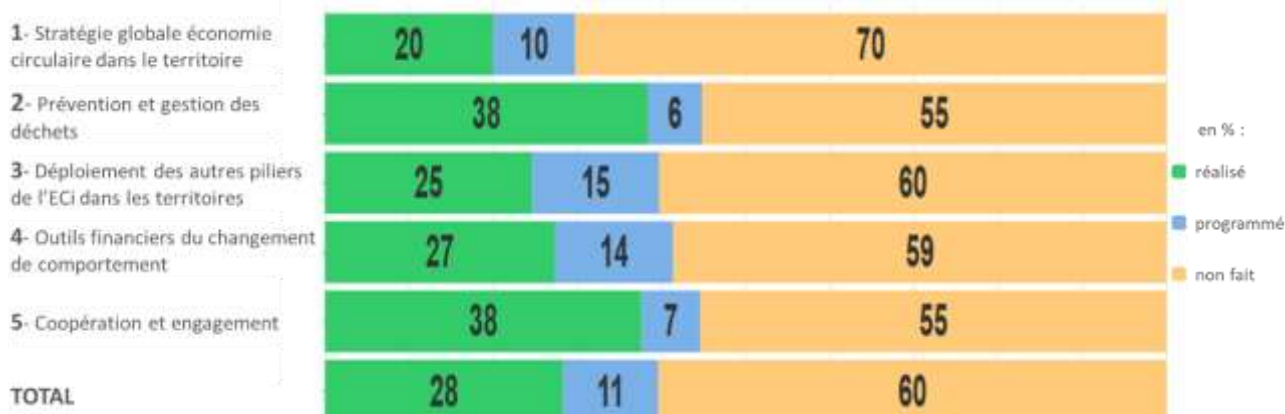
C'est dans ce contexte que la CC Cœur de Savoie a lancé sa démarche Économie Circulaire en 2025. L'objectif dans un premier temps est donc d'établir le score de départ de la collectivité et de formaliser ensuite la stratégie, suivie du plan d'actions.

NB : pour le référentiel CAE, le score de la collectivité est déjà connu (66%) et le plan d'action reste le PCAET.

Afin de mieux connaître les besoins du territoire et pour prioriser les actions à effectuer, un diagnostic territorial est réalisé.

État des lieux et audit

Le score initial de la collectivité est établi suite à la réalisation de l'état des lieux de la collectivité en ECI. Pour se faire, la collectivité doit justifier de son avancée dans le référentiel de l'ADEME, qui répertorie les actions préconisées par la programmation TETE.



L'audit réalisé entre avril et mai 2025 valide donc un très bon premier score de 28%, correspondant au pourcentage des actions réalisées par la collectivité.

Cet état des lieux a également permis d'identifier les points forts sur lesquels capitaliser et points faibles sur lesquels travailler lors du COT.

	+	-
	Atouts	Faiblesses
Interne	- PLPDMA (2me édition) + bonne connaissance service déchet - PAT (labellisation niv 2 en cours) + charte forestière => bonne connaissance du territoire - PECCS : lien privilégié avec les entreprises et travail sur l'EIT - Nouveaux modèles économiques émergents (baux à construction, bouquet mobilité, etc.) - Partenariats existants avec les collectivités voisines	- Manque de définition d'une démarche globale ECI - Piliers de l'économie de la fonctionnalité et de l'éco-conception à investir - Manque d'accompagnement des acteurs économiques dans la gestion de leurs déchets + Redevance Spéciale à revoir
	Opportunités	Menaces
Externe	- Définir une stratégie et un programme d'action pour l'ECi (COT) - Renforcer les actions auprès du grand public (consommation responsable, allongement de la durée de vie, etc.) - ALCOTRA - Présences de structures de réemploi	- Désengagement des entreprises si pas de concrétisation - Financement du PECCS ? - État de reprise des communes du SIBRECSA

NB : pour plus de détail, cf. le rapport d'audit disponible sur le site de la collectivité

De plus, avec le score initial fixé, la collectivité connaît son objectif de progression : 10%. Elle a donc pour objectif d'atteindre un score de 38% à la fin des 4 ans du COT.

Pour finir, la collectivité est également labellisée 1 étoile depuis le 7 juillet 2025, attestant de son engagement sur le volet de l'économie circulaire.



Diagnostic territorial

Dans un premier temps, le diagnostic permet d'identifier les particularités du territoire, pour ensuite mettre en évidence des pistes de travail.

Analyse des secteurs économiques

Dans un premier temps, l'objectif est d'analyser les différents secteurs économiques présent sur le territoire. Pour se faire la base Sirene de l'INSEE est utilisée et permet de donner une répartition des secteurs d'activité en fonction du nombre d'établissement présent sur le territoire.

NB : Ce sont les codes d'Activité Principale Exercée qui sont utilisés pour définir les secteurs d'activité. Comme leur nom l'indique, il s'agit de l'activité principale de l'établissement. Toutefois, ce même établissement peut avoir des activités autres, secondaires.

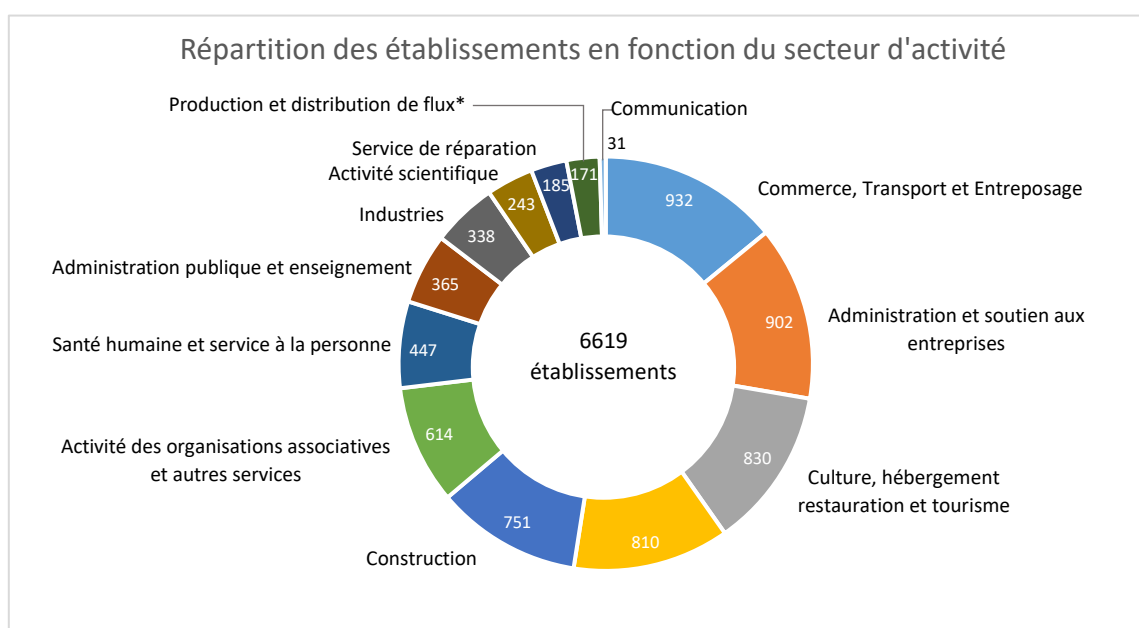


Figure 1 Répartition des établissements du territoire de la CC Cœur de Savoie selon leur domaine d'activité (activités immobilières exceptées), (Source : base SIRENE, 2025)

*d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, de distribution d'eau, assainissement, de gestion des déchets et

Cette première approche quantitative met en évidence les secteurs les plus présents sur le territoire : le commerce avec la chaîne logistique, l'administration et soutien aux entreprises (activité de siège social et services aux entreprises), la culture, l'hébergement, la restauration et le tourisme et l'agriculture, la sylviculture et la pêche. On retrouve aussi la présence des industries (extractives et manufacturières) avec une certaine importance en comparaison à la moyenne nationale.

Une autre approche, qualitative cette fois, utilisant les données du versement mobilité permet de mettre en évidence les secteurs d'activité avec un fort pouvoir économique sur le territoire (somme de l'assiette fiscale¹ réalisée sur le mois de mars 2025 pour chaque secteur d'activité : courbe en noire sur le graphique ci-dessous).

¹ Assiette fiscale : composée des éléments du patrimoine de l'établissement elle permet de déterminer le taux d'imposition. Dans le cas de l'impôt sur les sociétés, l'assiette est représentée par le résultat fiscal, c'est-à-dire le bénéfice réalisé par l'entreprise après correction des règles fiscales. (Source : <https://www.altertax-avocats.com/assiette-fiscale/>)

Elle permet également de montrer les secteurs avec des entreprises de taille importante (le versement mobilité ne s'applique qu'aux entreprises de plus de 10 salariés : représenté par les bâtons rompus).

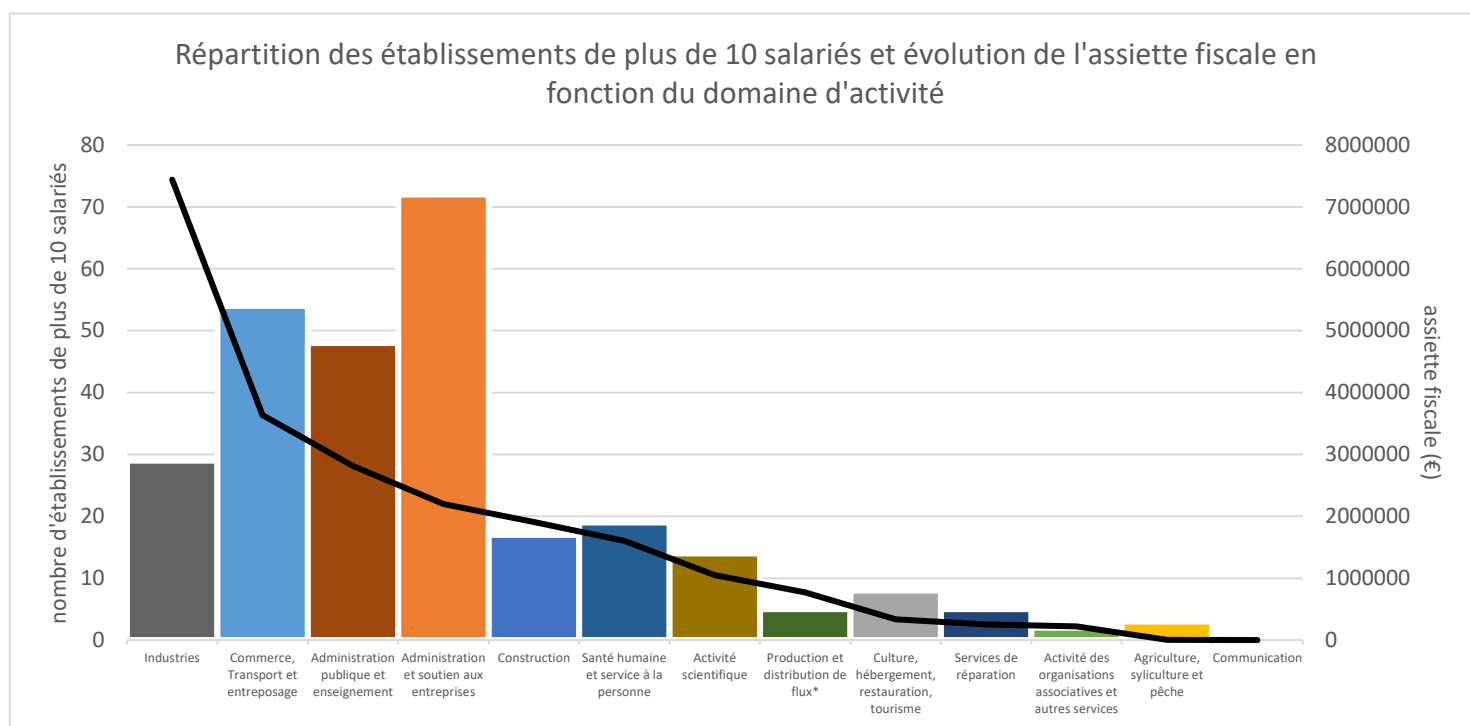


Figure 2 Evolution de l'assiette fiscale en fonction du secteur d'activité et répartition des établissements de plus de 10 salariés (Source : Versement Mobilité, mars 2025)

Ainsi, on remarque que les industries jouent un rôle majeur dans l'activité économique du territoire, en apportant une forte valeur ajoutée. À l'inverse, l'agriculture, sylviculture et pêche possède très peu d'établissements de plus de 10 salariés et génèrent une activité économique à faible valeur ajoutée.

Toutefois, si l'on regarde l'occupation des surfaces du territoire, on observe que plus de 80% du territoire est occupé par des activités sylvicoles et agricoles. À l'inverse, les activités industrielles et de commerces, assimilées aux ZAE ne sont présentes que sur une infime partie du territoire.

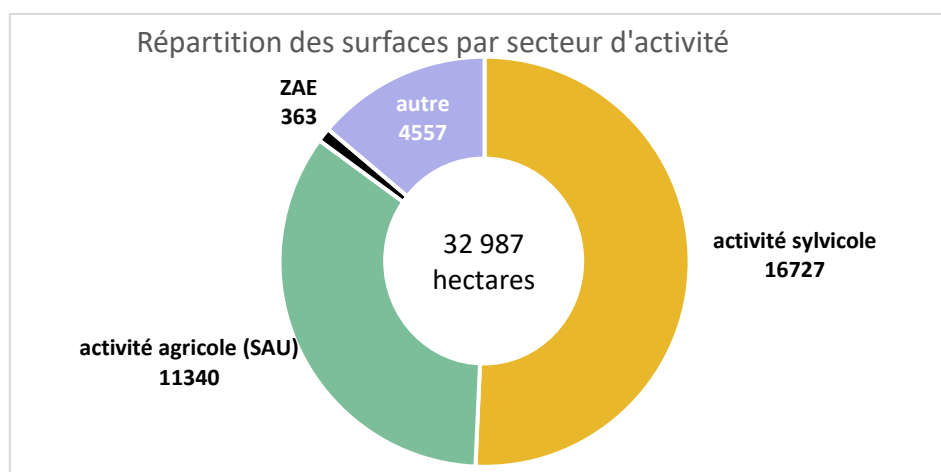


Figure 3 Répartition de la surface du territoire de la CC Cœur de Savoie en fonction de l'activité exercée (Sources : diagnostic des ressources forestières, 2019 ; fiche territoriale synthétique RA, 2020 ; Atelier Économique, 2025)

Ces différentes approches permettent de faire une analyse globale et donc systémique du territoire.

De plus, pour chaque secteur d'activité, l'objectif est d'identifier des pistes de travail pour l'économie circulaire. On obtient donc :

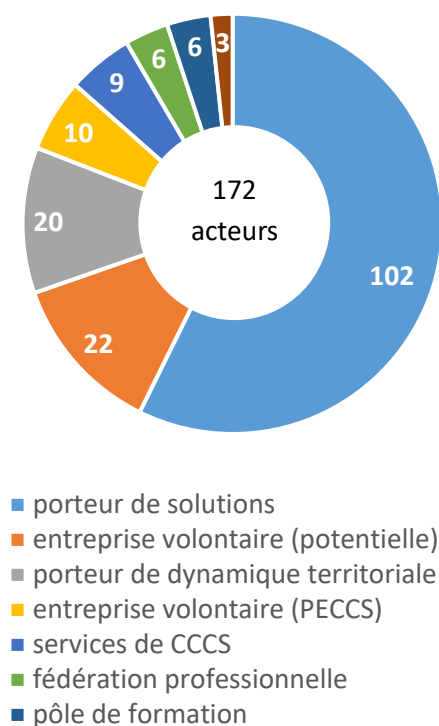
Secteur d'activité	Piste de progrès	Levier identifié
Commerce, transport et entreposage	Gestion des déchets d'emballage : cartons, palettes, glassines, etc.	Les actions du Pôle d'Économie Circulaire en Cœur de Savoie (PECCS)
	Fret routier	Pour ce qui est du transport de marchandise, à étudier en profondeur (besoins des entreprises, utilisation actuelle des camions sur le territoire) Pour le transport de personne, développer le Plan de mobilité
Administration et soutien aux entreprises	Mutualisation de services	Sensibilisation
Culture, hébergement, restauration et tourisme	Gestion des besoins en eau et d'énergie (fluctuation saisonnière)	Intégrer les infrastructures sur les réseaux communaux (boucle de chaleur, ACC, etc.) Sensibilisation
	Consommation de produits alimentaires (fluctuation saisonnière)	Des actions communes avec le service agriculture ont été identifiées (cf. PAT : action 3.5 développer l'agritourisme et action 2.6 approvisionnement durable) Programme ALCOTRA, E-CHANGE, qui doit développer le tourisme régénératif
Agriculture, sylviculture et pêche	Réemploi des bouteilles en verre	Travail du PECCS en lien avec le réseau Revera Travail du Syndicat Régional des Vins de Savoie sur leur bouteille syndicale lavable
	Gestion des déchets verts	Continuer les travaux du projet Vitivalo Sensibilisation
		Le PAT est également en train de travailler sur divers sujets, comme : le foncier agricole, l'approvisionnement durable et la consommation responsable
Construction	Gestion des déchets du BTP	Faire connaître les structures avec des filières de réemploi (Enfin ! Réemploi) et de recyclage sur le territoire Sensibiliser à l'éco-rénovation et l'éco-construction
Activité des organisations associatives et autres services	Mutualisation de services	
		Faire connaître les leviers présents sur le territoire : recyclerie, matériau-thèque, repair café, etc.
Santé humaine et service à la personne	Gestion des flux d'eau, d'énergie	Intégrer les infrastructures sur les réseaux communaux (boucle de chaleur, ACC, etc.)
	Gestion de déchets spécifiques	
Administration publique et enseignement		Sensibilisation sur les sujets de l'ECi auprès des scolaires, du grand public
	Restauration collective durable	Approvisionnement durable (en lien avec les axes du PAT) et consommation responsable (réduction du gaspillage en lien avec les axes du PLPDMA)
Industries	Gestion des déchets	Sensibilisation à l'éco-conception
	Fret routier	À étudier plus en détail

Activités scientifiques	Cf. ligne « administration et soutien aux entreprises »	
Service de réparation		Levier important pour la démarche ECI
Production et distribution de flux	Gestion optimisée des énergies	Mettre en réseau les services de distribution, exemple de la boucle d'Alp'Arc et de la blanchisserie Christalex
Activité de communication		Important levier pour réaliser de la sensibilisation

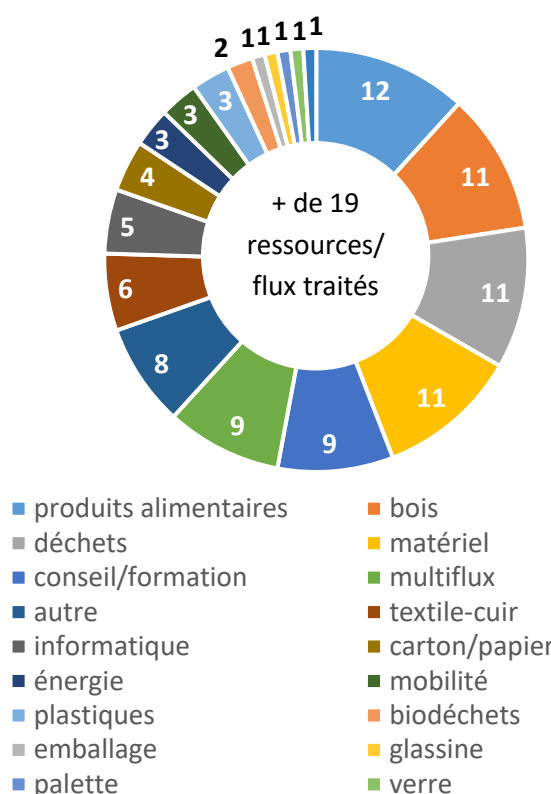
La cartographie de l'ECi en Cœur de Savoie

Après avoir répertorié les spécificités du territoire, l'objectif est de cartographier les acteurs mobilisables pour pouvoir déployer au mieux les politiques ECI de la collectivité. Ainsi, une cartographie des acteurs est réalisée. Ils sont dans un premier temps classés par typologie : porteurs de solution, acteurs volontaire, acteurs de soutien (chambres consulaires, fédération professionnelles, etc.) On recense donc 172 acteurs agissant sur le territoire de la CC Cœur de Savoie.

Répartition des acteurs de l'ECi en fonction de leur typologie



Répartition des porteurs de solutions en fonction de la ressource traitée



Les porteurs de solution sont également classés en fonction de la ressource traitée. Cela apporte une information supplémentaire : + de 19 ressources sont traitées sur le territoire. De plus, cela permet d'identifier plus rapidement des potentiels partenaires pour développer des synergies déjà présentes ou en initier de nouvelles.

Stratégie et Plan d'Action

À la suite d'un atelier avec le COTECH, des axes pour définir la stratégie ECI du territoire ont émergés. Ce qui a donné :

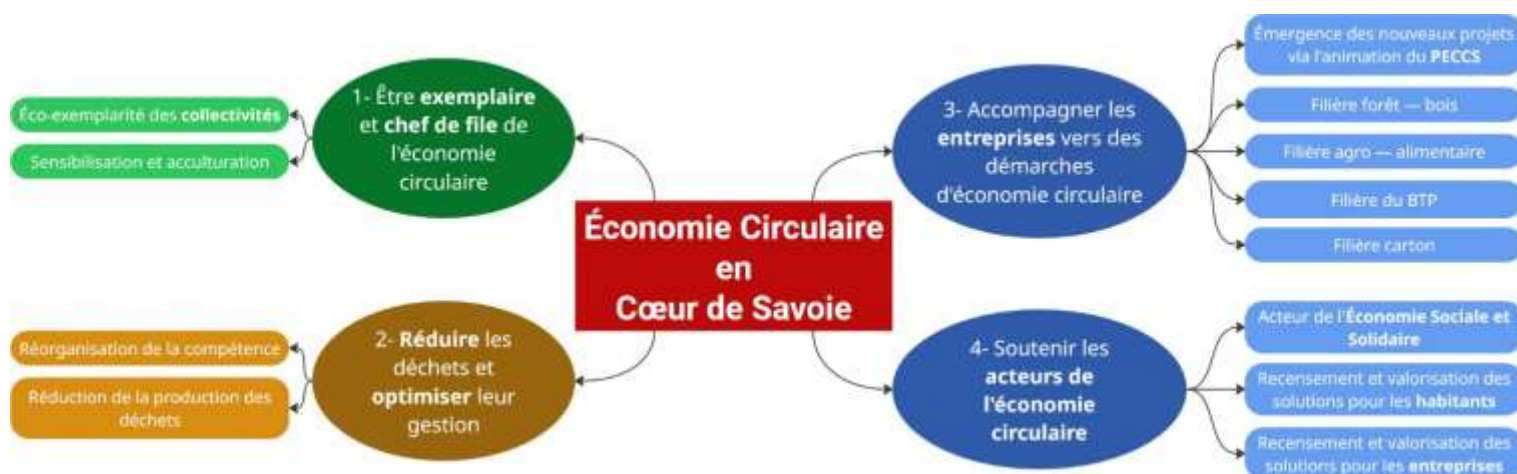


Figure 4 Stratégie de la politique Économie Circulaire de la CC Cœur de Savoie suite à l'atelier du 19/05/2025

Cette stratégie a été validée le 26 mai 2025 en Bureau Communautaire. Dans une volonté d'inclure les communes composantes de l'intercommunalité, elle sera également présentée pour validation en Comité des Maires au dernier trimestre 2025.

Le plan d'action est en cours de construction. Cœur de Savoie a pour objectif de le valider à la fin de l'année 2025. Il reprendra des actions d'autres programmations comme le PLPDMA, Le PAT, et autre et sera complété par des actions identifiées en interne (COTECH) et en externe (partenaire potentiels).